

**1 Commande Publique**  
**1.1 Marchés publics**

N° 69-2024

**DECISION DU MAIRE**

**Portant modification contractuelle de l'accord-cadre de travaux pour « l'installation de systèmes de vidéoprotection ».**

**Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,**

**VU** l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.2194-1 et R.2194-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 101-2022 en date du 14 décembre 2022, rendue exécutoire le 16 décembre 2022, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la décision du Maire n° 39-2021 du 23 février 2021, rendue exécutoire le 24 février 2021, attribuant le marché public relatif à « l'installation de systèmes de vidéoprotection » à l'entreprise ENSIO SAS – 92140 CLAMART – SIRET 310 505 771 00223 ;

**VU** la décision du Maire n° 6-2024 du 22 janvier 2024, rendue exécutoire le 22 janvier 2024, actant la modification contractuelle n° 1 pour l'ajout de trois lignes supplémentaires au bordereau des prix unitaires ;

**CONSIDERANT** que l'accord-cadre de travaux est conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification ;

**CONSIDERANT** que pour mener à bien l'installation des systèmes de vidéoprotection, il est nécessaire d'ajouter six lignes de prix au bordereau des prix unitaires :

Ligne supplémentaire 1	Diagnostic Amiante
Ligne supplémentaire 2	Lien Radio 500 mb
Ligne supplémentaire 3	Caméra IP multidirectionnelle avec fonctionnalité PTZ, 10 MP WDR 120/150 dB, 32 x PTZ optique (conso 65W)
Ligne supplémentaire 4	Support de fixation mural / Mât pour caméras
Ligne supplémentaire 5	Caméra dôme PTZ 5MP zoom x30 IR200m
Ligne supplémentaire 6	Support de fixation mural / Mât pour caméras ptz

## DECIDE

**Article 1 :** De signer la modification contractuelle n° 2 du marché public n° 2021-014 « d'installation de systèmes de vidéoprotection » conclu avec l'entreprise ENSIO SAS, actant l'ajout de six lignes de prix au bordereau des prix unitaires.

**Article 2 :** La modification contractuelle est sans incidence sur les montants initiaux minimum et maximum de l'accord-cadre.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne. La modification contractuelle sera également notifiée à la société titulaire du marché.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa seule responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à PONT-AUDEMER, le 25 mars 2024

Le Maire,



Alexis DARMOIS

